

Comité Syndical du 20 novembre 2009

Procès-verbal synthétique

Présents	Absents et excusés
1. Jean-François VASSEUR	1 – Jean-Marie BLONDELLE
2. Daniel BEAUPERE	2 – Denis CADIX
3. Jean-Claude BUISINE	3 – Didier CARDON
4. Michel CAPON	4 – Isabelle DEMAISON
5. Daniel CARPENTIER	5 – Francis LEC
6. Yannick DESSAINT	6 – Paul PILOT
7. Daniel DUBOIS	7 – Daniel PROUILLE
8. Sébastien HARDY	8 – Dominique PROYART
9. Olivier JARDE	9 – Laurent SOMON
10. Jean-Claude LECLABART	10 – Jean-Pierre TETU
11. Marion LEPRESLE	11 – Sarah THUILLIEZ
12. Daniel LEROY	
13. Patrice LETALLE	
14. Serge OLIVIER	
15. Jean-Claude RENAUX	
16. Gilbert SAVY	
17. Michel WATELAIN	
18. Jean-Marc WISSOCQ	

• **QUORUM.** Le quorum est atteint par la présence de 15 membres sur 29. Les membres présents représentent 54 voix.

- Isabelle DEMAISON a donné pouvoir à Jean-François VASSEUR
- Paul PILOT a donné pouvoir à Daniel LEROY
- Jean-Pierre TETU a donné pouvoir à Daniel CARPENTIER

Marion LEPRESLE est arrivée après le vote de la 3^e délibération ; 16 membres ont participé aux votes des délibérations n°4 et 5 (60 voix).

Daniel BEAUPERE est arrivé après le vote de la 5^e délibération

Olivier JARDE est arrivé au moment du Débat d'Orientation Budgétaire 2010

• **Désignation des secrétaires de séance : Jean-Claude RENAUX et Daniel CARPENTIER**

• **Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical.** Aucune observation n'a été faite sur le compte rendu de la dernière réunion du 12 octobre 2009, envoyé aux membres le 20 octobre 2009.

DELIBERATIONS

1 - BUREAU – remplacement d'un membre

Monsieur Patrice LETALLE – nouveau délégué de la Communauté de communes du canton, de CONTY – est élu pour remplacer Guy LACHEREZ au BUREAU de Somme Numérique

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

2 - Commission d'Appels d'Offres – remplacement d'un membre

Monsieur Patrice LETALLE est élu pour remplacer Guy LACHEREZ à la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

3 - Commission CONTENUS & SERVICES – remplacement d'un membre

Monsieur Patrice LETALLE est élu pour remplacer Guy LACHEREZ à la Commission Contenus et Services de Somme Numérique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE



4 - Groupement de commandes ENT – avenant n°1 à la convention

Le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes en cours de constitution pour les achats de matériels, plateformes et logiciel informatiques destinés aux TIC pour l'éducation, pour que le syndicat mixte puisse exécuter les marchés pour le compte des membres du groupement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 - Statuts – modification n°10

A la demande de la Préfecture et afin de corriger une erreur matérielle, l'article 13 est modifié comme suit :

« Les modifications statutaires sont prononcées par arrêté préfectoral après délibération du Comité Syndical prise à la **majorité des deux tiers**.

L'organe délibérant de chaque membre dispose d'un délai de **trois mois**, à compter de la notification à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, membre du syndicat mixte, pour se prononcer **sur les modifications proposés**. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

~~Le transfert de compétences est prononcé par arrêté préfectoral. »~~

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Concernant la modification des statuts, le Président lit à l'Assemblée un courrier reçu de Monsieur WATELAIN au nom de la communauté de communes du Pays du COQUELICOT, évoquant notamment leur crainte d'un retrait des membres fondateurs par rapport à la mutualisation, suite à la modification de l'article 2 des statuts de Somme Numérique.

Le Président rappelle que cette modification ne fait que confirmer une situation logique : les prestations optionnelles inscrites dans les statuts de Somme Numérique doivent être facultatives pour tous les membres, étant entendu qu'il ne s'agit pas de transfert de compétences mais de mutualisation de services (télécoms, ENT, hébergement de site Web...). Par contre, il réaffirme sa volonté de poursuivre l'effort de mutualisation déjà entrepris pour faire bénéficier à tous les membres des meilleures conditions techniques et tarifaires sur ces services.

Monsieur VASSEUR ajoute que les élus d'Amiens Métropole souhaitent réintroduire l'article 16 qui a été supprimé dans la dernière modification des statuts de Somme Numérique. Cette proposition fera l'objet d'un débat au prochain Comité syndical de Somme Numérique.

Article 16 - Dissolution

La dissolution du syndicat mixte peut être décidée selon les modalités prévues à l'article L5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les réseaux et infrastructures d'intérêt départemental sont transférés au Département de la Somme, les réseaux et infrastructures réalisés sur le territoire d'Amiens Métropole sont transférés à Amiens Métropole.

La répartition des infrastructures réalisées au titre d'un projet local se fait par accord entre le Comité Syndical et les membres, en tenant compte des contributions respectives apportées au financement de ce bien.

II – Débat d'Orientation Budgétaire – exercice 2010

La proposition de budget 2010 comporte une modification technique majeure puisqu'il s'agit de reconstituer un budget principal relatif à l'activité administrative du syndicat mixte pour ne conserver au budget annexe que ce qui relève de l'activité industrielle et commerciale.

En effet, il apparaît plus logique que les activités de services aux membres ne soient pas considérées comme des services marchands avec récupération de TVA.

Les contributions des membres :

Elles ne seront plus assujetties à la TVA.

Il est proposé de créer une cotisation fixe donnant accès à tous les services mutualisés de Somme Numérique, à laquelle s'ajoutent les contributions spécifiques selon les consommations de chaque communauté de communes (10€HT par élève pour les ENT).

L'augmentation du nombre de membres et du nombre d'écoles intégrées dans le projet ENT ne rend plus possible le développement de ce service sans condition financière. Par ailleurs, il apparaît improbable de répartir globalement les charges de fonctionnement relatives aux décisions propres d'une communauté de communes, d'une commune ou d'un syndicat scolaire, selon la prise de compétence. Chaque établissement

ou collectivité a ainsi la maîtrise du projet ENT (nombre d'élèves, nombre de classes et étalement éventuel dans le temps...).

Il est rappelé que Somme Numérique mutualise les frais relatifs à l'installation de la plate-forme ENT sur son centre serveurs, le chef de projet et la prestation du CRDP et que 40% du FEDER ont été obtenus sur les dépenses de ce projet depuis 2007 et au moins jusqu'au 31 janvier 2010. Un nouveau dossier sera présenté pour 3 ans.

Le projet de DSP :

Le nœud stratégique de ce DOB 2010 est le contrat de délégation de service qui est envisagé pour la gestion du réseau PHILEAS NET.

Les 4 objectifs identifiés par l'AMO à partir des orientations stratégiques prise par le Comité syndical le 30 mars 2009 permettent un minimum de développement en faveur de l'aménagement numérique du territoire :

1. Extension du dégroupage - montée en débit
2. Desserte des Zones d'activités avec l'objectif de la labellisation en ZATHD
3. Extension des boucles locales
4. FTTH

La mise en œuvre de ces projets est modulable selon l'importance des financements publics et le contrat peut ainsi prendre la forme d'un affermage, d'une concession ou d'un partenariat public-privé. Somme Numérique dispose à présent des éléments chiffrés nécessaires pour définir le périmètre de la délégation. Pour se faire, Jean-François VASSEUR a consulté le Président d'Amiens Métropole et va rencontrer le Président du Conseil général. Une information sera également donnée en Commission Réseau le 3 décembre.

L'analyse conduit à ce jour à privilégier l'affermage sauf si les investissements privés sont significativement supérieurs à la subvention publique, ce qui n'est vérifié que dans le cumul des scénarii 1+2+3+4.

La question de la montée en débit est cruciale pour tout le département. La mise en service des NRA-ZO permet de traiter toutes les zones blanches mais il reste en suspens la question de toutes les zones avec un débit intermédiaire, souvent insuffisant.

Le Président rappelle l'importance de poser des fourreaux supplémentaires dans le cadre de tous les projets de voirie du territoire, mais aussi de géo-localiser les fourreaux existants disponibles.

L'appel à projets FEADER :

Le Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, la secrétaire d'Etat à la prospective et au développement de l'économie numérique ainsi que le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, ont annoncé le 23 octobre 2009 le lancement de l'appel à projets national au profit de la couverture haut débit des zones rurales. Une enveloppe de **30 M€** a été dégagée sur les fonds FEADER au titre de la relance, au profit de la couverture haut débit des zones rurales. Les dossiers sont à déposer en préfecture de région jusqu'au 31 janvier 2010, et la liste des projets sélectionnés sera dévoilée en mai 2010. Le projet doit être compris entre 1 million et 4 millions €.

Cet appel à projets a été pris en compte par Somme Numérique et des propositions seront faites aux élus de la Commission RESEAU qui se réunit le 3 décembre.

Le projet ENT :

La Charte de fonctionnement de ce service prévoit le paiement d'une contribution en fonction du nombre d'élèves inscrits dans le projet par territoire. Il sera possible de signer une convention tripartite dans le cas où la communauté de communes n'a pas la compétence scolaire et ne prendra donc pas en charge les frais de fonctionnement correspondants aux ENT.

III - INFORMATIONS DU PRESIDENT

Procédure de DSP du réseau PHILEAS NET

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de Somme Numérique réunie le 6 novembre 2009 a émis un avis favorable sur le principe de lancement d'une délégation de service public pour la gestion du réseau PHILEAS NET.

Afin de prendre le temps de définir la nature et le périmètre du futur contrat de délégation, la décision de lancement de la procédure est reportée au 22 décembre 2009.

Délibérations adoptées par le BUREAU du 6 novembre 2009

01 – Adhésion de la communauté de communes du VIMEU INDUSTRIEL

L'adhésion de la communauté de communes du VIMEU INDUSTRIEL est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

02 – Adhésion de la communauté de communes de ROISEL

L'adhésion de la communauté de communes de ROISEL au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

03 – Dégrouper par DSLAM public – service SDSL pour les membres

Le coût annuel de base pour la fourniture d'un accès SDSL à un membre de Somme Numérique est de 1 195€ HT la première année et de 840€ HT les années suivantes (70€ HT par mois). Cet abonnement comprend l'équipement CPE installé sur site.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Adhésions en cours / contacts EPCI

- **Oisemont** : a délibéré le 6 novembre pour adhérer à Somme Numérique
- **Bresle Maritime** : a pris la compétence « Aménagement numérique du territoire »
- **Baie de Somme Sud** : a pris la compétence « Aménagement numérique du territoire » et a sollicité Somme Numérique pour compléter leurs informations en vue d'une adhésion éventuelle
- **Val de Somme** : procédure de transfert de compétence en cours
- **Sud-Ouest Amiénois** : procédure de transfert de compétence en cours
- **Avre Luce Moreuil** : a sollicité Somme Numérique pour des informations complémentaires relatives à la couverture des zones blanches
- **Bocage et Hallue** : demande de rendez-vous
- **Région d'Hallencourt** : demande de rendez-vous

DECISIONS du Président

Décision du 12 novembre 2009 – convention donnant droit d'usage du réseau PHILEAS NET à SFR

Arrêté du 12 novembre 2009 – désignation des membres de la CCSPL de Somme Numérique

En plus des trois délégués élus désignés par le Comité Syndical, la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Somme Numérique est composée des représentants des deux associations suivantes :

- UFC Que Choisir : Monsieur Georges LEFEBVRE
- La Confédération Nationale du Logement : Mademoiselle Marie-Claude LAGNY

Marché attribué

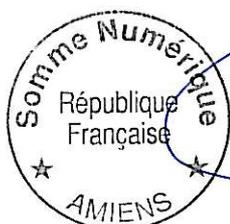
« Etude-action pour le développement de l'Economie Numérique dans le département de la Somme »

Somme Numérique souhaite approfondir les liens entre son activité « réseau », les services que le syndicat mixte déploie pour ses membres et le tissu local des entreprises de l'économie numérique, l'université et les acteurs du développement économique et de l'innovation.

Ce marché a été notifié à I-SOLUTION le 20 octobre 2009 pour un montant de 43 850€ HT.

La séance est levée à 19h00.

Fait à Amiens, le 1^{ER} décembre 2009



Le Président
Jean-François VASSEUR